

MAIRIE de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Code Postal : 23190

Tél. 05 55 67 62 47 - Email : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr

Ouverture : lundi, jeudi, 13h30 - 17h00, samedi 9h00 - 12h00

ARRETE MUNICIPAL n° 2/2015

Le Maire de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 ;

VU le Code rural et de la pêche maritime ;

VU les délibérations n° DE_111114_2 du 11 novembre 2014 et n° DE_121214_3 du 12 décembre 2014 par lesquelles le Conseil Municipal de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE s'est prononcé favorablement sur la poursuite de l'élargissement et de l'empierrement du chemin public allant de Chez Bardy aux Trois-Ponts ;

VU le dossier de l'affaire ;

ARRETE

Reçu à la Sous-Préfecture
d'AUBUSSON

- 2 FEV. 2015

Article 3 de la loi N° 82-213
Modifiée du 2 mars 1982

Article 1^{er} : Le projet de poursuite de l'élargissement et de l'empierrement du chemin public de Chez Bardy aux Trois-Ponts, tel qu'il a été approuvé par le conseil municipal, est soumis à enquête publique en application des dispositions du décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux.

Article 2 : Cette enquête publique se déroulera pendant dix-huit jours consécutifs, du jeudi 26 février au lundi 16 mars 2015 inclus.

Article 3 : Monsieur Guy BONTEMS est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Article 4 : Une notice explicative, un plan de situation, un plan parcellaire, la liste des propriétaires des parcelles concernées en tout ou partie et des devis des travaux seront affichés à la porte de la mairie de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE pendant toute la durée de l'enquête, afin que toute personne puisse en prendre connaissance.

Article 5 : Pendant toute la durée de l'enquête, la notice explicative, le plan de situation, le plan parcellaire, la liste des propriétaires des parcelles concernées en tout ou partie, des devis des travaux ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la mairie. Ils y seront accessibles au public, notamment pour qu'il puisse consigner ses observations sur le registre, aux heures d'ouverture de la mairie, à savoir :

- le lundi de 13h30 à 17h00 ;
- le jeudi de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi de 9h00 à 12h00.

Article 6 : Pendant toute la durée de l'enquête, des observations écrites peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par courrier, ou déposées à son intention sous pli cacheté, à la mairie de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE (M. le Commissaire enquêteur - enquête relative au chemin public de Chez Bardy aux Trois-Ponts - La Mairie - 23190 Saint-Silvain-Bellegarde).

Article 7 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE :

- le jeudi 26 février 2015 de 14h à 16h ;
- le lundi 16 mars 2015 de 15h à 17h.

Article 8 : À l'expiration du délai de l'enquête publique :

- le registre d'enquête sera clos et signé par la commissaire enquêteur ;
- le commissaire enquêteur présentera ses conclusions, en prenant en compte l'ensemble des observations formulées, dans un rapport qu'il remettra au maire ;
- le rapport du commissaire enquêteur sera communiqué au conseil municipal et porté à la connaissance du public par voie d'affichage.

Article 9 : Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels d'affichage.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le commissaire enquêteur.

Fait à SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE,
Le 26 janvier 2015,

Le Maire,
Alain BUJADOUX

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Saint-Silvain-Bellegarde. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE' around the perimeter and '13080' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Date d'affichage 09/02/2015